



Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Approuvé par le conseil d'établissement lors de sa séance tenue le 25 juin 2020

École du Cheval-Blanc

Année scolaire 2019-2020

Encadrement légal

Ce Plan de lutte contre la violence et l'intimidation a été élaboré en collaboration avec l'ensemble des intervenants de l'école conformément à la Loi visant à prévenir et à combattre la violence à l'école adoptée en juin 2012 et dont les principaux éléments renvoient aux articles 75.1 et 96.12 de la Loi sur l'instruction publique.

Définitions

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou d'exclure.

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Responsables du dossier

Patrick Courville, directeur

Judith Trudel, directrice adjointe (Karine Desjardins par intérim)

Annick Grosleau, technicienne en éducation spécialisée du CIP

Claudine Dumas, technicienne en éducation spécialisée du CIP

Julie Paquin, technicienne en éducation spécialisée du CIP

1. Analyse de la situation

L'école du Cheval-Blanc est ouverte depuis maintenant presque deux ans. Au cours de l'année 2018-2019, notre équipe-école a dû produire ses premières Règles de vie et mesures de sécurité, ses premières Règles de fonctionnement du Service de garde, son premier plan de lutte contre la violence et l'intimidation, son premier projet éducatif, son premier plan d'action, etc. Nous avons aussi dû organiser et revoir à maintes reprises toutes les procédures relatives aux transitions des élèves, aux prises de rangs, au transport des souliers, etc., le tout en tenant compte des particularités inhérentes à la configuration de notre école.

En fonction des besoins de notre nouvelle clientèle, nous avons été appelés à revoir les mandats de notre plan d'effectifs associé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), notamment nos préposées aux élèves handicapés et nos techniciennes en éducation spécialisée. Nous avons aussi dû convenir de nos tout premiers comités de même que de notre première procédure d'encadrement de nos élèves, entre autres durant le dîner et les récréations. Toujours en 2018-2019, nous avons décidé d'organiser deux récréations distinctes pour les petits et les plus grands. Un système de prêt de jeu dans lequel plusieurs milliers de dollars ont été investis a rapidement été mis en place avec la collaboration de nos professeurs d'éducation physique et à la fin de notre première année, les premiers tracés ont été peints dans notre cour. Un projet novateur permettant aux élèves de se bousculer suivant des règles bien précises au sein d'une superficie clairement définie et supervisée par un membre du personnel a aussi été exploré.

Aujourd'hui, nous connaissons beaucoup mieux notre clientèle de même que les membres de notre équipe-école. Ainsi, notre identité commence à se préciser. Entre autres, sur la base des valeurs ciblées dans notre projet éducatif, nous avons établi que nous sommes une école BECA, c'est-à-dire une école qui accorde une importance particulière à la **B**ienveillance, à l'**E**ngagement, à la **C**ohésion et à l'**A**ppartenance au milieu. Conséquemment, en prévision de la présente année scolaire, nous avons convenu d'accorder davantage d'importance au comité de vie étudiante et de le renommer « Vie étudiante et appartenance ». Nous nous sommes aussi dotés d'un comité de gestion des comportements et d'un autre dédié spécifiquement à notre cour d'école dans le but de mieux répondre aux besoins de nos quelque 675 élèves!

Les gestes associés à la bienveillance sont valorisés par l'ensemble du personnel via divers types de récompenses et un programme d'émulation. Les notions d'empathie et de considération pour les pairs sont travaillées de diverses façons à l'école et au service de garde. Au cours de l'année 2019-2020, on a notamment orchestré des projets d'émulation portant sur la valorisation des formules de politesse, la bienveillance et le respect des différences.

Par ailleurs, après une année d'expérimentation, nous avons décidé de mettre un terme aux récréations distinctes pour les plus petits et les plus grands en optant plutôt pour un horaire en alternance entre le côté ouest (débarcadère) et le côté est (école). Plus récemment, nous avons établi des zones de surveillance particulières dans notre cour et nous avons ajouté une aire de repos derrière l'école dédiée spécifiquement à nos élèves de 6^e année et supervisée par la technicienne en éducation spécialisée qui leur est affectée. Nous avons également modifié la prise de rangs pour assurer une meilleure supervision de nos élèves tout en désengorgeant les portes des côtés nord et est.

En janvier 2020 nous avons constaté que de plus en plus d'élèves s'adonnent à des activités de chamaillade qui dégènèrent souvent en véritables conflits. Nous avons donc pris les moyens nécessaires pour effectuer un arrêt d'agir en augmentant temporairement le nombre de surveillants sur la cour et en imposant des conséquences aux élèves fautifs. Suite à la mise en œuvre de ces initiatives extraordinaires, nous avons témoigné d'une baisse considérable des gestes inadéquats susceptibles de verser dans des situations conflictuelles plus sérieuses.

Après presque deux ans d'existence, nous constatons que les gestes de violence et d'intimidation répertoriés émanent principalement de la cour d'école ou encore des temps de la journée où les élèves sont moins encadrés, durant les transitions ou l'heure du dîner par exemple. Ces considérants sont pris en compte dans l'établissement des mesures préventives présentées ci-dessous.

2. Mesures préventives

Bon nombre d'actions sont entreprises par le personnel de l'école pour prévenir les gestes de violence et d'intimidation. Des programmes tels que VIP et Acti-leader sont mis en place, des ateliers préventifs sont organisés et des tournées des classes ont lieu quelques fois par année pour sensibiliser nos élèves à l'importance de s'adonner à des jeux pacifiques. Des rencontres animées par les membres de la direction sont organisées en début d'année pour présenter les règles de vie aux élèves.

De la formation est offerte à certains élèves, notamment les « Acti-leader », de même qu'à des membres du personnel afin de peaufiner leurs stratégies d'intervention auprès de notre clientèle. Au cours des prochaines années, l'école prévoit être en mesure d'offrir la formation ITCA (Intervention thérapeutique lors de conduites agressives) à tous les employés qui en auront fait la demande.

L'école offre aussi le programme « Acti-récré » qui permet à certains élèves ciblés de s'adonner à la pratique de jeux pacifiques dans le gymnase durant les récréations. Le CIP pilote également les « Récré-o-jeux » pour permettre à certains élèves de jouer à des jeux de société durant les récréations.

Afin d'occuper nos élèves sur la cour nous investissons de l'argent dans le maintien de notre comptoir de prêt de jeu. 5 enseignants sont assignés à la surveillance active durant chaque récréation et une zone spécifique est affectée à chacun d'eux. Tous nos surveillants arborent un dossard fluorescent afin d'être facilement repérés par nos élèves.

Les Règles de fonctionnement du Service de garde sont arrimées aux Règles de vie et mesures de sécurité de l'école afin d'assurer une cohésion au sein de l'établissement tout entier.

L'organisme Espace Outaouais a aussi rencontré toutes les classes pour sensibiliser nos élèves à la présence de divers types de violence.

Par ailleurs, des suivis plus personnalisés sont continuellement effectués par les techniciennes en éducation spécialisée de notre Centre d'intervention et de prévention (CIP) auprès des élèves considérés à plus haut risque relativement à la problématique de la violence et de l'intimidation, et ce, tant du côté des victimes que des auteurs d'actes répréhensibles. Au besoin, la policière éducatrice est appelée à intervenir auprès de certains élèves ou groupes d'élèves.

3. Collaboration des parents

Un dépliant portant sur la lutte contre la violence et l'intimidation est transmis aux parents annuellement. Ce dépliant rappelle aux parents l'importance d'appuyer les intervenants de l'école dans leur lutte contre toutes formes de violence et d'intimidation. Le dépliant fait également état des coordonnées d'organismes susceptibles de leur venir en aide tels que la Ligne-Parents, Tel-Aide Outaouais, le CISSO et le Service de police.

En 2019-2020, les parents ont été conviés à une soirée d'information offerte par l'organisme Espace Outaouais dans le but de les sensibiliser aux divers types de violence et d'intimidation auxquels leurs enfants peuvent être confrontés. Les parents ont aussi été conviés à une soirée d'information offerte par une sexologue qui portait notamment sur la prévention de la violence de nature sexuelle.

Nous encourageons les parents à discuter régulièrement avec leurs enfants de la problématique de la violence et de l'intimidation et à porter toute situation préoccupante à notre attention. À cet égard, des courriels en provenance de la direction leur sont transmis de façon sporadique.

Par ailleurs, tous les parents dont les enfants sont impliqués dans une situation de violence ou d'intimidation, que ce soit à titre d'auteur d'actes répréhensibles, de victime ou encore de témoin sont informés par la direction ou le CIP dans les plus brefs délais.

4. Signalement d'un acte d'intimidation ou de violence

Plusieurs moyens sont mis à la disposition de tous pour dénoncer toute situation jugée inacceptable. Une ligne de dénonciation est accessible en composant le 819 568-6677 poste 89189. Il est aussi possible d'écrire à l'adresse jedenonce-chevalblanc@csdraveurs.qc.ca Les élèves sont encouragés à dénoncer sans délai tout acte de violence ou d'intimidation à un membre du personnel en qui ils ont confiance. Il peut s'agir d'un de leurs enseignants, d'une de nos secrétaires, de nos concierges, d'un membre de l'équipe complémentaire (orthopédagogues, enseignant-orthopédagogue, techniciens en éducation spécialisée, préposés aux élèves handicapés), d'un membre du personnel du service de garde ou encore de la direction. Les parents de même que les membres de la communauté sont aussi encouragés à dénoncer tout acte de violence ou d'intimidation auprès des mêmes instances.

5. Actions mises en œuvre suivant le signalement d'un acte de violence ou d'intimidation

Le membre du personnel qui est informé d'une situation de violence ou d'intimidation en informe la direction ou le CIP dans les plus brefs délais. Ces derniers procèdent à un arrêt d'agir immédiat. Les membres de la direction et du CIP concernés rencontrent le ou les auteurs de même que la ou les victimes et, au besoin, ils élaborent une enquête dans le but de connaître toutes les informations pertinentes reliées à la situation.

Un plan d'action est élaboré rapidement afin de prévenir toute récurrence de la part de l'auteur d'actes de violence ou d'intimidation et un suivi régulier est effectué durant plusieurs semaines auprès de tous les acteurs concernés (victime(s), agresseur(s) et témoin(s) afin de nous assurer que la situation est définitivement réglée.

6. Confidentialité

Les situations de violence et d'intimidation portées à notre attention sont toujours traitées en toute confidentialité. Les élèves, leurs parents et les membres de la communauté peuvent aussi dénoncer une situation de manière tout à fait anonyme via l'adresse courriel jedenonce-chevalblanc@csdraveurs.qc.ca ou la ligne téléphonique 819 568-6677 poste 89189.

7. Mesures de soutien ou d'encadrement

Des ateliers pilotés par notre Centre d'intervention et de prévention sont organisés en fonction des besoins observés. Selon le cas, l'école fait appel à divers services externes pour l'assister dans la gestion d'un cas de violence ou d'intimidation. Il peut s'agir du Service de police ou de divers organismes tels qu'Équipe Soutien-Famille, Tel-Aide Outaouais, Espace Outaouais, etc. Elle peut aussi faire appel aux services de la commission scolaire, notamment les conseillers pédagogiques, les psychologues et les agents en vie spirituelle et en engagement communautaire.

8. Sanctions disciplinaires applicables

Suivant la prise en considération de divers facteurs tels que la gravité des gestes posés, le niveau de repentance de l'élève fautif, la récidive, etc., diverses sanctions disciplinaires sont applicables. Notamment, la perte de récréations, la retenue, le geste réparateur, la réflexion écrite, la perte de privilèges, la présence lors des journées pédagogiques, la perte d'activités scolaires, la participation à divers ateliers ou activités portant sur la prévention de gestes de violence ou d'intimidation, la suspension interne ou externe.

Si la situation s'aggrave et que les gestes de violence ou d'intimidation se poursuivent en dépit de toutes les mesures préventives destinées à l'élève, de tout le soutien qui lui est accordé et de toutes les sanctions disciplinaires qui lui sont imposées, la direction d'école devra, en concertation avec la direction générale, envisager expulser l'élève de l'école, voire de la commission scolaire.

9. Mesures de suivi

Un sondage portant entre autres sur le niveau de satisfaction des élèves en ce qui a trait à leur sentiment de sécurité et de bien-être a été conduit à l'automne 2018 après seulement quelques mois de vécu. L'école compte reconduire ce sondage annuellement afin de monitorer l'évolution de la perception de notre clientèle à ce sujet.

Un sociogramme de la violence est effectué annuellement auprès de notre clientèle du 3^e cycle afin d'identifier en amont toute situation potentiellement problématique relativement à la violence et à l'intimidation.

Les gestes de violence et d'intimidation sont consignés dans un logiciel prévu à cet effet par les membres du CIP. Cette consignation nous permet d'apprécier l'évolution du nombre de gestes répertoriés afin de mieux répondre aux besoins de notre clientèle. Dans le même ordre d'idées, nous avons récemment convenu de distinguer les billets d'infractions mineures de ceux associés à des infractions majeures, ces derniers correspondant plus spécifiquement aux véritables situations de violence et d'intimidation. Les sanctions associées aux infractions mineures diffèrent de celles associées aux infractions majeures.

Plusieurs fois par année, les membres des comités Gestion des comportements et Cour d'école se réunissent pour faire le point sur la question de la violence et de l'intimidation et pour émettre des recommandations à la direction en ce qui a trait au maintien d'un milieu sain et sécuritaire.